

Depanordi

L'entreprise marseillaise Depanordi (13 salariés), prestataire de services à la personne, ouvrira en janvier une agence à Lyon (5 salariés) puis, toujours en 2008, à Toulouse, Bordeaux, Strasbourg et à Nice. Ses clients bénéficient de la Loi Borloo, qui leur apporte une déduction fiscale de la moitié de la dépense : 360 € d'abonnement annuel ; ils supportent donc une dépense réelle de 180 €. Les techniciens installent les logiciels sur les ordinateurs personnels, forment à leur utilisation, aident à remédier aux pannes et à la perte de données, etc. La société veut ouvrir l'an prochain 22 concessions en France.